

## HABILITATION ELECTRIQUE H0B0

**Objectifs de la formation :** Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visés conformément à la norme NF C 18-510 et permettre au chef d'établissement de délivrer un titre d'habilitation électrique

**Public :** Personnel non-électricien appelé à effectuer des travaux NON ELECTRIQUES à proximité d'installations BT (Basse Tension) et/ou HT (Haute Tension) sous tension

**Pré-requis :** Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler), maîtriser les bases fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et de raccordement

**Lieu :** A déterminer

**Durée :** 1 jour soit 7h

**Accessibilité des publics en situation d'handicap :**

Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

**Moyens et Méthodes pédagogiques :** Exposé, Echanges, Evaluation, Support stagiaire

**Formateurs :** Importante connaissance théorique et compétence pratique dans le domaine du risque électrique

**Contenu de la formation :**

### Les notions de base

- Réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident

### Interventions en toute sécurité

- Opérations, documents écrits
- Matériel de protection
- Zones d'environnement
- Identification et repérage des installations
- Définition des zones de voisinage et des distances minimales d'approche
- Précisions sur les fonctions de l'appareillage
- S'assurer de son aptitude à adapter ses prestations dans les domaines et les situations propres à son établissement

**Evaluation :** L'évaluation des acquis est effectuée selon le référentiel de la NF C 18-510. Mesurer le degré de satisfaction et l'intérêt des participants et leur capacité à mettre en place le savoir et le savoir-faire acquis. Une attestation nominative est fournie à la fin du stage. Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)